

CONDITION GENERALE DE VENTE DU CAMPING LE BASCAT

- A la réception de votre contrat signé et de l'acompte, le camping vous adressera l'accusé de confirmation de votre réservation.
- Le gérant du camping attribue en dernier lieu le numéro de l'emplacement ou de la location en tenant compte autant que possible des souhaits du contractant sans pour autant les garantir.
- Toute modification dans le contrat devra nous être adressée par écrit ou par mail. Tout changement doit être validé par la direction dans la mesure des disponibilités .
- Veuillez nous prévenir de tout retard sur la date d'arrivée prévue. Passé 24h sans avis, le camping disposera de la location ou de l'emplacement. Le montant total du séjour sera dû par le loueur.
- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- Le solde est à régler à l'arrivée. Il est calculé en fonction des dates réservées.
- En cas d'annulation pour des raisons incombant à la société gestionnaire , le client obtiendra le remboursement des sommes versées. Cette annulation ne pourra cependant donner lieu au versement de dommages et intérêts.
- Le fait de séjourner sur le terrain de camping indique l'acceptation du règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer.
- La réservation d'un emplacement ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Annulation

Effectuée plus de 90 jours avant la date d'arrivée prévue : un forfait de 15€ sera retenue sur les sommes versées

Annulation survenant entre 90 jours à 30 jours avant la date d'arrivée prévue : L'acompte versé reste acquis au camping.

En cas d'annulation survenant de 30 JOURS A MOINS AVANT l'arrivée, LE MONTANT TOTAL DU SEJOUR SERA DÛ AU CAMPING.

Afin de préserver vos intérêts, nous vous conseillons vivement de souscrire à une assurance qui tient compte, notamment du remboursement des acomptes et sommes dues en cas de maladie, accident ou décès, en cas d'interruption ou de retard.

L'assurance Campez Couvert garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait. Consultez les conditions sur le site www.campez-couvert.com

Médiation des litiges de la consommation :

Conformément aux dispositions du code de la consommation concernant "le processus de la médiation des litiges de la consommation", le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le Camping Le Bascat. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est Medicys. Ce dispositif peut être joint par voie électronique : www.medicys.fr ou par voie postale Medicys centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS.